

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 27 mars 2012 à 20 h 30

Membres : Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Vours Casadéi Marie Ange, Cassabois Marie Pierre, Cros Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vours Marie Agnès.

Date de convocation : 22 mars 2012

Secrétaire de séance : Marie Pierre CASSABOIS

Le mardi 27 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

Représentée : Marie Ange VAURS CASADEI par Marie Pierre CASSABOIS et Véronique CROS par Jacques FAURE.
Absents : Sabine SIRIEYS et Serge BONNET.

1. Approbation PV 20 Février 2012

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation comptes administratifs et de gestion 2011 Commune

Présentation des résultats du compte administratif commune qui se résument ainsi :

section fonctionnement	
montant dépenses	262 516.68 €
montant recettes	307 190.37 €
résultat de l'exercice	44 673.69 €
reprise excédent antérieur	88 068.72 €
résultat cumulé	132 742.41 €
Section investissement	
montant dépenses	36 055.88 €
montant recettes	27 170.80 €
résultat de l'exercice	-8 885.08 €
reprise déficit antérieur	8 757.05 €
résultat cumulé	-128.03 €
Restes à réaliser	-
dépenses	13 893.00 €
recettes	0.00 €
solde	-13 893.00 €

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Madame Marie Pierre CASSABOIS élue présidente de séance demande aux membres du conseil municipal de procéder au vote. Le compte administratif dressé par Mr le Maire est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Approbation comptes administratifs et de gestion 2011 assainissement

Il est ensuite procédé à la présentation du compte administratif du budget assainissement qui se résume ainsi :

section fonctionnement	
montant dépenses	32 827.95 €
montant recettes	32 530.86 €
résultat de l'exercice	-297.09 €
reprise excédent antérieur	5 283.95 €
résultat cumulé	4 986.86 €
Section investissement	
montant dépenses	19 017.09 €
montant recettes	18 675.22 €
résultat de l'exercice	-341.87 €

reprise déficit antérieur	-2 060.76 €
résultat cumulé	-2 402.63 €
Restes à réaliser	
dépenses	2 310.00 €
recettes	2 310.00 €
solde	0.00 €

Madame Marie Pierre CASSABOIS présidente de séance demande aux membres du conseil municipal de procéder au vote (Monsieur le Maire s'étant retiré à nouveau au moment du vote).

Le compte administratif dressé par Mr le Maire est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les comptes de gestion dressés par Monsieur MONTOURCY receveur municipal dont les montants sont identiques aux comptes administratifs dressés par Monsieur le Maire, n'appelant ni observation ni réserve sont également approuvés.

4. Affectation des résultats 2011 Commune

Le conseil municipal après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 132 742. 41 euros

Que le besoin de financement de la section d'investissement est de :

Solde d'exécution d'investissement - 128.03 euros

Solde des restes à réaliser d'investissement - 13 893.00 euros

14 021.03 euros

Affecte en réserves au compte 1068 section investissement la somme de 14 021.03 euros

Et au compte 002 section de fonctionnement reporté en recettes la somme de 118 721.38 euros

5. Affectation des résultats 2011 assainissement

Le conseil municipal après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 4 986.86 euros

Que le besoin de financement de la section d'investissement est de :

Solde d'exécution d'investissement - 2 402.63 euros

Solde des restes à réaliser d'investissement 0.00 euros

2 402.63 euros

Affecte en réserves au compte 1068 section investissement la somme de 2 402.63 euros

Et au compte 002 section de fonctionnement reporté en recettes la somme de 2 584 .23 euros

6. Admission en non valeur.

Monsieur le Maire indique que Monsieur le Trésorier de Gramat a transmis plusieurs états de produits communaux à présenter en non valeur au Conseil Municipal.

Il s'agit de créances pour lesquelles le comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui et ce pour la raison que la personne est insolvable.

Ces créances concernent les loyers de Madame DAN Françoise pour la période de 2005 à 2007 pour un montant de 5154.53 euros, et les redevances assainissement pour un montant de 392.46 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Considérant que l'insolvabilité est établie,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes de DAN Françoise pour un montant de 5154.53 euros sur le budget communal et de 392.46 euros sur le budget assainissement, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.

DIT que les crédits seront inscrits en dépenses aux budgets de l'exercice en cours de la commune et de l'assainissement.

7. Loyers épicerie : délibération de remise gracieuse

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la demande de Monsieur DAUGE Cyril qui se trouvant dans une situation financière délicate, sollicite une aide de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal considérant la situation précaire de Mr DAUGE et la nécessité d'encourager et de préserver le commerce local :

➤ autorise Monsieur le Maire à accorder à Monsieur DAUGE Cyril une remise gracieuse de 6 mois de loyers sur la partie commerciale, et ce à partir du mois d'avril 2012 jusqu'au mois de septembre 2012 inclus.

Ce qui représente une somme totale de 1001.34 euros HT. (166.89 € x 6 mois).

8. Dématérialisation actes budgétaires

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention signée en 2009 avec l'Etat qui permet à la commune de transmettre par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

Les actes transmis sont uniquement les délibérations prises par la collectivité sauf les documents relatifs au budget et aux marchés publics.

Il indique la possibilité d'adhérer désormais à la dématérialisation « ACTES Budgétaire » concernant les documents budgétaires (budgets, décisions modificatives et comptes administratifs).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➤ Décide d'adhérer au service « ACTES budgétaire ».

➤ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n°1 à la convention relative à la télétransmission des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité, tel que joint en annexe.

9. Renouvellement location pré au dessus du cimetière

Le conseil donne son accord au renouvellement de la location du pré (parcelle AK 91 de 4185 m2) situé au dessus du cimetière pour la période du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013.

Les personnes intéressées doivent adresser leur offre de prix en recommandée accusée de réception ou les déposer en mairie sous pli cacheté contre décharge au plus tard lundi 23 avril 2012 à 14 heures 30 minutes, dernier délai. Le conseil municipal procédera à l'ouverture des plis le même jour à 15 heures. La location sera attribuée au plus offrant.

10. Questions diverses.

➤ Maison d'accueil des personnes âgées.

Monsieur le Maire présente l'opération et informe qu'un questionnaire a été adressé aux personnes de plus de 70 ans.

➤ Compte rendu de la réunion du SIVU la source qui s'est déroulée en présence de Mr le Sous préfet et la SEM LDA.

Délicat de trouver un repreneur, voir pour un projet plus modeste : restaurant, parcours ludique, espace public.

Coût pour retrouver l'agrément de l'eau environ 175 000 €.

Prochaine réunion fin avril avec l'Architecte des bâtiments de France, Monsieur LIEBUS de l'Office de Tourisme et Madame MARLAS du PARC pour d'éventuelles aides.

une journée de nettoyage des locaux de la Source (bâtiment thermal et restaurant) est prévue le 14 avril, réservée aux élus des 2 communes Miers et Alvignac.

➤ Inscription du dolmen de la Pierre Levée à Barrières au titre des monuments historiques.

➤ A l'occasion de l'apéritif dînatoire du 7 mars, Ronan de Gouvello et le Père NASTORG ont fait part de leurs projets d'organiser des visites de l'église pendant la période estivale, et ont également demandé un nouveau chauffage pour l'église.

➤ Demande de parents pour ouverture à la rentrée prochaine de la garderie à 7 h30.

➤ Jacques FAURE présente les points suivants :

Début des travaux du presbytère le 2 avril, les réunions de chantier sont prévues le jeudi matin. La rue devra être fermée à la circulation pendant la durée du chantier.

Un devis pour la couverture et zinguerie du stade a été demandé.

Suite à la rénovation des portails du cimetière, des points de rouille apparaissent, un courrier sera adressé à Mr FLORIN.

Présentation de l'aménagement intérieur des ateliers municipaux. (Local pour le comité des fêtes, bureau et sanitaires pour les agents communaux). Ces travaux seront réalisés en régie à l'exception de l'électricité.

➤ Guillaume LAVERGNE fait le point sur la couverture communale Internet. Après nouveau contact avec Mme SABATHIER de la Direction régionale France Télécom Orange aucune amélioration n'est prévue à court terme (18/24 mois), le central d'Alvignac n'étant pas prioritaire et de ce fait certains foyers restent sans possibilité de se connecter au réseau classique. Reste la possibilité du satellite, il propose donc de regrouper les demandes des personnes intéressées afin de réduire les coûts d'installation. Un article sera inséré dans le prochain bulletin pour information.

Fin de séance 23 h 35

Calmon Bernard,

Cassabois Marie Pierre,

Doumergue Véronique,

Faure Jacques,

Bonnet Serge,

Carrière Frédéric,

Vaurs Casadéi Marie Ange,

Lavergne Guillaume,

Paréja Félix,

Sirieys Sabine,

Vaurs Marie Agnès.